

Une éclaircie sur le front social

Le gouvernement a approuvé l'accord intervenu entre les partenaires sociaux et celui entre médecins et mutuelles.

A l'issue du dernier conseil des ministres de l'année, ce mardi matin, Charles Michel arborait un large sourire. Et pour cause : son gouvernement a marqué deux points importants, en entérinant d'abord les deux accords intervenus la semaine passée entre les partenaires sociaux (l'aménagement des fins de carrière et le statut ouvrier/employé) et ensuite l'accord médico-mutualiste.

« *Le gouvernement a déposé la paix sociale sous le sapin de Noël* », se réjouissait Charles Michel, alors que Didier Reyniers, de son côté, ajoutait que « *l'esprit de Noël a soufflé* ». « *Vous nous avez toujours accu-*

sés de refuser, à la N-VA, toute solution de compromis. Vous voyez, vous aviez tort », confiait au Soir l'autre vice-Premier ministre Jan Jambon.

Evidemment, l'ensemble des problèmes ne sont pas résolus mais le gouvernement espère que ces premiers accords augurent une vraie détente alors que les choses sérieuses débiteront en fait en janvier. A ce moment-là, en effet, les syndicats prendront une décision sur la suite des mouvements sociaux qui ont secoué le pays ces dernières semaines.

Côté syndical, Marc Goblet, secrétaire général de la FGTB, et Marie Hélène Ska, son homologue de la CSC, adoptaient

le ton de l'apaisement. « *C'est un premier pas dans la restauration de la confiance entre interlocuteurs* », précisait cette dernière. Une vision que ne partage pas le président de la CSC, Marc Leemans, estimant qu'« *il n'y a rien du tout sur la table* » de la concertation sociale et déplorant l'absence d'ouverture de la part du gouvernement. « *Ce gouvernement est gentil avec les riches et dur avec les pauvres* », juge-t-il, tout en demandant un rééquilibrage. Une opinion peu en phase avec l'esprit de Noël mais assez isolée, hier, dans le monde syndical. ■

Médecins : honoraires gelés

Les organisations médicales et les mutuelles ont finalisé un nouvel accord encadrant les honoraires des médecins conventionnés (environ 84 % des praticiens) pour 2015. Un accord approuvé par le gouvernement ce mardi. Concrètement, les honoraires des médecins seront maintenus, pendant un an, au niveau du 31 décembre 2014, sauf dans quelques cas de figure.

P.6 TOUS LES DÉTAILS

La paix sociale déposée sous le sapin ?

GOVERNEMENT Michel espère que les deux derniers accords relanceront le dialogue

► Il vient d'approuver le compromis des partenaires sociaux adopté au sein du Groupe Dix et un accord entre organisation médicales et mutualistes.

► Mais le président de la CSC douche quelque peu les rêves d'apaisement.

Le gouvernement a déposé la paix sociale sous le sapin de Noël. Charles Michel avait le sourire des grands jours, mardi, à l'issue du dernier conseil des ministres de l'année.

Le top du gouvernement venait d'ap-

prouver les deux accords intervenus en fin de semaine dernière entre les partenaires sociaux réunis au sein du Groupe

des Dix pour s'accorder sur l'aménagement des fins de carrière et les points du statut ouvrier/employé qui restaient à régler. Il a également approuvé l'accord médico-mutualiste conclu lundi soir.

Après avoir vécu sur un volcan ces dernières semaines, confronté à une série de grèves qui ont paralysé le pays, le gouvernement respire enfin un peu mieux et forme le vœu que ces premiers accords augurent une décrispation lorsqu'il s'agira d'entrer dans le vif du sujet. Et les choses sérieuses débiteront dès la mi-janvier. Dès le 13 précisée, lors d'une évaluation interne réalisée par les organisations syndicales. Soit à l'avant-veille

d'une réunion organisée par le gouvernement pour fixer avec l'agenda de la prochaine concertation sociale.

Le Premier ministre et le ministre de l'Emploi vont adresser un courrier au Groupe des Dix pour les inviter à conclure un accord sur la manière dont les salaires évolueront ces deux prochaines années (la marge salariale 2015-16), comme le prévoit la loi de 1996 sur la compétitivité de nos entreprises. Patrons et syndicats disposeront alors de deux mois pour arracher un consensus sur ce thème ultrasensible. Les autres thèmes centraux des négociations sont

« *Ce gouvernement est gentil avec les riches et dur avec les pauvres* » MARC LEEMANS (CSC)

connus : répartition du milliard accordé à l'Enveloppe sociale dite « Bien-Etre », stratégie mise en œuvre pour créer de l'emploi et réunion de la Commission Pension qui doit assurer la pérennité du paiement des retraites. Le gouvernement croise les doigts pour que les partenaires sociaux trouvent un terrain d'entente pendant les deux derniers mois d'hiver.

On sera alors en mars. Un mois qui promet d'être décisif pour un gouvernement prié parallèlement de débusquer près de deux milliards d'euros de plus pour rester sur les rails de l'orthodoxie budgétaire fixés par l'Europe. Le gouvernement vient de recevoir le rapport technique du Conseil central de l'Economie (CCE) sur la formation des salaires. Ce

rapport tient compte du saut d'index appliqué en février.

Le gouvernement a, selon le Premier et ses vice-Premiers, remporté un premier succès dans ses tentatives de restauration de la paix sociale. L'« esprit de Noël a soufflé », se réjouissait Didier Reynders. « Grâce à ces accords, le gouvernement démontre qu'il respecte la concertation sociale », surenchérisait son homologue du VLD, Alexander De Croo. « Vous nous accusez toujours de refuser, à la N-VA, toute solution de compromis. Vous voyez, vous aviez tort », nous confiait le N-VA Jan Jambon.

Le top du gouvernement a insisté sur l'importance du maintien du saut d'index, en dépit de la diminution de notre

handicap salarial, passant de 3,8 à 2,9 % selon le rapport du CCE. Une évolution qui rend le saut d'index absolument inutile, selon le PS, qualifiant la mesure de « provocatrice. »

Côté syndical, Marc Gøblet, secrétaire général de la FGTB et Marie Hélène Ska, son homologue de la CSC, adoptaient le ton de l'apaisement : « C'est un premier pas dans la restauration de la confiance » précisait cette dernière.

Le seul gros bémol émane du président de la CSC. Pour Marc Leemans, « il n'y a rien du tout sur la table » de la concertation sociale « Ce gouvernement est gentil avec les riches et dur avec les pauvres », juge-t-il, réclamant un rééquilibrage. ■

DIRK VANOVERBEKE

concertation sociale

Atterrissage en douceur pour la fin de carrière

Patrons et syndicats avaient réalisé deux avancées jeudi dernier, au sein du « groupe des Dix ». Le léger réchauffement du climat social avait permis à leurs représentants de finaliser le rapprochement des statuts entre ouvriers et employés, compromis qui faisait déjà l'objet d'un accord-cadre en février.

La seconde avancée était en revanche plus sensible : elle devait permettre d'alléger une série de dispositions prévues par le gouvernement pour durcir les conditions d'accès liées aux fins de carrière. Ces dispositions portent sur les prépensions – plus correctement désignées désormais sous le vocable de « régime de chômage avec complément d'entreprise » (le RCC) – et sur les crédits-temps de fin de carrière.

Prépension. Le gouvernement souhaite porter l'âge de la prépension à 62 ans (contre 60 aujourd'hui) dès l'an prochain. L'accord permettra d'encore bénéficier de cette prépension à 60 ans, si une convention collective de travail autorisant cette latitude était déposée avant le 5 décembre de cette année. Le « Groupe des Dix » s'est mis d'accord pour repousser

cette date au 30 juin 2015.

Métiers pénibles. S'agissant de la prépension pour les métiers lourds, le travail de nuit, la construction et les carrières longues (40 ans), le gouvernement prévoit de relever l'âge de la prépension de 58 à 60 ans. Les partenaires sociaux se sont entendus pour conclure une convention cadre pour 2015 et 2016, lors du prochain accord interprofessionnel, qui préserverait l'âge de la prépension à 58 ans. Libre à chaque secteur de signer ou non. S'il refuse, il accepte du même coup le régime prévu par le gouvernement.

Restructuration. S'agissant de la prépension pour les entreprises en restructuration ou en difficulté, l'objectif du gouvernement est de reporter l'âge de la prépension, dans ces entreprises, de 55 à 60 ans. L'accord engrangé maintiendra aussi la possibilité d'accéder à la prépension à 55 ans, dans le cadre d'une convention collective couvrant les années 2015 et 2016. Ici aussi, les secteurs sont libres d'y adhérer ou non. S'ils refusent, ils retombent dans le régime défini par le gouverne-

ment (prépension à 60 ans).

Crédit-temps. Le gouvernement souhaite porter de 55 à 60 ans l'âge auquel les travailleurs en fin de carrière peuvent bénéficier d'un 4/5e temps ou d'un mi-temps. Le « Groupe des Dix » s'est à nouveau accordé pour, via des conventions cadres signées par les patrons et les syndicats, retarder l'entrée en vigueur des dispositions gouvernementales. Elles s'appliqueront aux métiers lourds, au travail de nuit, à la construction, aux carrières longues et aux entreprises en difficulté ou en restructuration.

Si une convention 2015-2016 est signée dans le cadre de l'accord interprofessionnel pour maintenir le bénéfice de ces crédits-temps dès 55 ans, les secteurs pourront y adhérer. Et la prolonger ou l'adapter tous les deux ans.

Le conseil des ministres restreint a donc accepté mardi ces aménagements sur lesquels les partenaires sociaux s'étaient accordés. Un geste qui coûtera 100 millions d'euros aux Finances publiques. Ces moins-values seront compensées lors du contrôle budgétaire, « sans

hausse d'impôts », a précisé le vice-Premier et ministre de l'Emploi Kris Peeters (CD&V). « Nous avons quelque peu dévié de la ligne droite prévue, en autorisant des itinéraires de déviation. Mais on ne touche pas à l'objectif que le gouvernement s'est fixé. Il a simplement choisi d'emprunter la route « Bison Futé » » a précisé le chef de file des démocrates-chrétiens au sein du gouvernement. ■

D.V.

accord médico-mut

Les honoraires des médecins gelés

Les représentants des organisations médicales et mutualistes ont finalisé lundi soir un nouvel accord encadrant les honoraires des médecins conventionnés pour l'année à venir. Le Conseil des ministres restreint, réuni ce mardi, a approuvé le document, qui sera valide un an. L'accord fixe les tarifs maximums pour les médecins conventionnés (84 % des praticiens avaient adhéré à l'accord médico-mut 2013-2014, selon l'Inami).

Concrètement, les honoraires des médecins seront maintenus au niveau du 31 décembre 2014, sauf dans certains cas de figure. Un supplément d'honoraires sera notamment instauré pour le suivi des patients ayant un diabète de type 2 (20 euros par patient à partir du 1^{er} février). Pour Jean Hermesse, secrétaire général de la mutualité chrétienne, le gel des tarifs est une « bonne nouvelle pour les patients, surtout dans un contexte socio-économique difficile ».

Plusieurs secteurs devront faire des économies, dont la mammographie, la dialyse et la réanimation. Des revalorisations de certaines prestations sont prévues en neuropédiatrie, neurologie et dermatologie.

Le Secrétaire général de la mutualité socialiste Solidaris, Jean-Pascal Labille, a parlé d'un accord « a minima » : « Mais l'absence d'accord aurait ajouté aux difficultés que vivent déjà les patients l'insécurité tarifaire dans les soins de santé. » Du côté

de l'Union nationale des mutualités libres, le directeur Xavier Brenez s'est réjoui de la réussite de l'accord dans un contexte « où il n'y a pas grand-chose à distribuer » : « Ce n'est que pour un an, mais c'est déjà ça de pris. »

Roland Lemye, président de l'Absym, le syndicat des médecins, a évoqué un accord obtenu « dans un contexte difficile » mais dans lequel « chaque partie peut trouver son compte ».

Le directeur général de l'Union nationale des mutualités libres se réjouit de la volonté d'étendre le trajet de soins pour les diabétiques. « Dorénavant, dès que le patient sera diagnostiqué, il sera accompagné, via un pré-trajet de soins. Avant, il fallait être à un stade avancé pour entrer en considération. » Il pointe également le renforcement des postes de garde pour désengorger les urgences (15 postes pourront être créés).

Selon Maggie De Block (Open VLD), ministre de la Santé publique, ces mesures visent à « renforcer les soins de première ligne ».

Enfin, tant Solidaris que la mutualité libre applaudissent la volonté de réfléchir à un trajet de soins générique pour les maladies chroniques.

Vers une réglementation de la transparence des honoraires

Il subsiste des zones d'ombre. Pour Solidaris, les négociations

n'ont pas permis d'avancer sur la question du faible taux de conventionnement dans certaines disciplines spécialisées. « Dans certains arrondissements il devient très difficile pour les patients d'avoir accès à un dermatologue, un ophtalmologue ou encore un gynécologue conventionné » insiste Jean-Pascal Labille. L'accord prévoit à cet égard d'entamer une concertation entre la médico-mut et les organisations professionnelles concernées. Pour motiver les candidats, le document prévoit un supplément de 500 euros de prime.

En ce qui concerne la transparence des prestations facturées par les médecins, l'accord annonce la production d'une pièce justificative en cas de facturation électronique. Dans le cadre de l'évolution vers une plus grande informatisation, « les parties s'engagent à élaborer une réglementation par laquelle les organismes assureurs (les mutuelles, NDLR) pourront disposer, en ce qui concerne le secteur ambulatoire, de la totalité des montants facturés à l'assuré à l'occasion de prestations remboursables ».

Pour Jean Hermesse, cet accord prouve que le modèle de concertation fonctionne : « Malgré un contexte budgétaire étriqué, si on laisse une marge de manœuvre aux acteurs du terrain, on arrive vraiment à des résultats. » ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT